



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GOVEN

SEANCE DU 12/09/2022

DATE DE CONVOCATION : 06/09/2022

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Laurent KERIVEL, Jean-Marie LANGE, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Marie-Hélène AUBREE à Loïc HERVOIR, Ronan GUIBERT à Jean-Marie LANGE

ABSENT(S) : Aurélie SAULNIER (excusée), Géraldine TRONCA (excusée), Florence GOURMELEN (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabienne HEMERY

Finances

2022.09.007 APPROBATION DU VERSEMENT DES AMENDES DE POLICE 2021

Mme BERTHO, Adjointe aux Finances, explique que le conseil municipal avait délibéré, le 24 janvier 2022, afin de solliciter une aide dans le cadre de la répartition des amendes de police (délibération n°2022.01.002), pour des travaux de sécurisation rue des Croix de Roche, devant l'école St Guénolé (plateau + signalisation) et rue de la Hayrie (barrières de ville). Une demande pour l'installation de supports vélos avait été formulée mais ne pourra être prise en compte – le mobilier urbain n'étant pas subventionnable au titre des amendes de police.

M. le Maire précise que les travaux de sécurisation rue des Croix de Roche ont été réalisés cet été. Il invite le Conseil municipal à approuver la perception d'une subvention de 9 000,00 € dans le cadre de la répartition des amendes de police dotation 2021 (programme 2022).

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la perception d'une subvention de 9 000,00 € dans le cadre de la répartition des amendes de police dotation 2021 (programme 2022), pour les travaux réalisés rue des Croix de Roche et restant à réaliser rue de la Hayrie, tels que précités.

Le Maire, Norbert SAULNIER

La secrétaire de séance, Fabienne HEMERY

Certifié exécutoire
Mise en ligne le 23/09/2022
Le Maire
Norbert Saulnier

